

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation
30.10.2025

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 23
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq
le cinq novembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, M. RIGAUT,
Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, Mme FERRE, Mme PELLETIER,
Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME,
M. BONNET, conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

M. JAGER, Mme BONNET, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, M. OLIVIER, Mme LIÉBOT.

Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Brice OLIVIER à M. Gilles ROUX

Pouvoir de Mme Stéphanie LIÉBOT à Mme Sandra PROD'HOMME

OBJET DE LA DELIBERATION :

Participation au financement d'une étude de faune par l'INRAP

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Afin de mieux comprendre le site d'habitat néolithique de la Mangeoie (Saint-Léger de Montbrillais), Vincent Ard – qui a dirigé les fouilles sur ce site – souhaiterait faire réaliser une étude des restes de faune retrouvés.

Un devis a donc été établi pour l'étude du matériel archéologique de la Mangeoie par l'INRAP, dont le montant s'élève à 12 600 €. Sur ce montant, la Communauté de Communes du Pays Loudunais participera à hauteur de 3 500 €, soit un budget de financement suivant :

✓ Projet Collectif de Recherche	7 600 €
✓ CCPL	3 500 €
✓ Ville de Loudun	1 500 €

Ce financement se justifie par le grand intérêt du matériel retrouvé sur le site de la Mangeoie, dont l'étude nous permettrait d'en apprendre plus sur le Néolithique en pays Loudunais. De plus, le matériel archéologique issu des fouilles de la Mangeoie a vocation à rejoindre les collections du Musée Charbonneau-Lassay.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : ...1.4.NOV..2025.....

Publié le :1 4 NOV. 2025.....

Notifié le :

Vu l'avis favorable de la Commission Culture en date du 21 octobre 2025,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise l'engagement de cette dépense.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

